

CABINET Service interministériel de défense et de protection civile

Le Préfet de l'Aisne, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

Vu le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2008;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1^{er}: La commune de REMAUCOURT fait partie du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de la vallée de la Somme entre Dury et Sequehart approuvé le 6 décembre 2011. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé,
- le Plan de Prévention des Risques d'inondations et de coulées de boue approuvé le 6 décembre 2011,

Ces documents sont consultables:

- à la préfecture et à la sous-préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des Territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne (http://www.aisne.gouv.fr).

Article 2: L'arrêté du 3 juillet 2008 est abrogé

Article 3: Le sous-préfet, directeur de cabinet, le sous-préfet de Saint-Quentin, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le **-6** JAN. 2012 Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-Préfet Directeur de Cabinet,

Myriam GARCIA



Commune de REMAUCOURT

Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

	au regard d'un ou plusieurs pl						non
	ée dans le périmètre d'un l	NATE OF			oui		non -
Approuvé	date 6 décem	bre 2011			Inondatior de boue	ns et cou	lées
Y			 -	_			1 1100
Les documents de ré					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	ntal des Risques Majeurs (D	DRM)			Consultab	le sur Inte	rnet X
Situation de la commune	au regard d'un plan de prévei	ition de risque	s technologiq	ues [PP	RtJ		
	ée dans le périmètre d'un	tak ti Batkii ili ali are	en de la companya de La companya de la co		oui		non X
	date			effet			
Les documents de ré	férence sont :				Consulta	ble sur Inte	ernet
					That the		
				tani e n Parajes			
	une au regard du zonage r						
	i ne au regard du zonage r o R 563-4 et R125-23 du code de l'		modifiés par le	es décrets :	n°2010-1254	eł 2010-12	55
en application des articles	R 563-4 et R125-23 du code de l'				n°2010-1254	et 2010-12: le 1	
en application des articles		environnement Forte	modifiés par le Moyenne	es décrets Modéré	n°2010-1254 e Faib	et 2010-12: le 1	55 rès falble
en application des articles	R 563-4 et R125-23 du code de l'e dans une zone de sismicité	environnement Forte	modifiés par le Moyenne	es décrets Modéré	n°2010-1254 e Faib	et 2010-12: le 1	55 rès falble
en application des articles La commune est située	R 563-4 et R125-23 du code de l'e dans une zone de sismicité	environnement Forte zone 5	modifiés par le Moyenne	es décrets Modéré	n°2010-1254 e Faib	et 2010-12: le 1	55 rès falble
en application des articles La commune est située Cartographie	R 563-4 et R125-23 du code de l'e dans une zone de sismicité	environnement Forte zone 5 ces jointes	modifiés par le Moyenne zone 4	es décrets Modéré zone 3	n°2010-1254 e Faib zone	et 2010-12: le 1	55 rès falble
en application des articles La commune est située Cartographie extraits de documents ou de do	R 563-4 et R125-23 du code de l'e dans une zone de sismicité piè	Forte zone 5 ces jointes mmeubles au regr	modifiés par le Moyenne zone 4 urd des risques p	es décrets Modéré zone 3	n°2010-1254 e Faib zone	et 2010-12:	rès falble Zone 1